

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 445 Vœu relatif à l'actualisation des données relatives à la démographie médicale parisienne et à la redéfinition en conséquence des quartiers d'intervention prioritaire du dispositif Paris Med'.

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération 2015 DASES 311G, adoptée par le Conseil de Paris des lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 mars 2015

Vu le vœu 2015 20G relatif au dispositif de soutien à l'installation de professionnels de santé en exercice regroupé en secteur 1 dit Paris Med', adopté par le Conseil de Paris du lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 mars 2015

Considérant que par ce vœu, la Maire de Paris s'est engagée « à réviser régulièrement la cartographie (des quartiers d'intervention prioritaire pour la mise en place du dispositif Paris Med') afin de prendre en compte l'évolution de la démographie médicale » sur l'ensemble du territoire parisien ;

Considérant en effet que les données prises en compte par l'ARS en 2014 pour la définition de ces 39 quartiers prioritaires d'intervention dataient de 2010 et de 2013 ;

Considérant qu'outre les données relatives à la démographie médicale, la définition des quartiers prioritaires tient compte de la situation sociale des habitants et de l'activité réalisée par les professionnels de santé de ces quartiers ;

Considérant que cet espace d'intervention de 39 quartiers a pu accueillir 27 structures libérales de soins primaires regroupés en secteur 1 qui ont bénéficié de financement de la Ville, de 2016 à ce jour. Autrement dit, en 4 ans, la Ville de Paris a permis à 176 praticiens de s'installer (dont 123 primo-installés), dont 95 médecins généralistes (71 primo-installés), et que d'autres projets sont en cours de constitution pour l'année 2020 ;

Considérant dès lors que l'étude sur la démographie médicale parisienne « DEMOMED » de 2014, réalisée par l'ARS, l'Assurance maladie, le Réseau Santé Paris Nord n'avait pas donc pas pu être prise en compte ;

Considérant que selon cette étude, la moyenne d'âge des médecins généralistes à Paris était de 56 ans et qu'un tiers des généralistes parisiens avait plus de 60 ans ;

Considérant que les 9ème, 14ème et 17ème arrondissements étaient particulièrement concernés par de futures cessations d'activité liées à des départs en retraite, évaluées respectivement à 46%, 42% et 51% à horizon de 5 ans (en 2014) ;

Considérant que selon l'outil Cartoviz mis en ligne par l'Institut Paris Région et l'Observatoire régional de la santé (ORS), la part d'omnipraticiens libéraux âgés de plus de 60 ans en 2017 est en moyenne de 46,25 % à Paris, mais est supérieure à 50 % dans les 1er, 4ème, 6ème, 7ème, 9ème, 14ème, 16ème et 17ème arrondissements ;

Considérant que dans ces arrondissements, la moitié, voire plus, des généralistes est susceptible de cesser son activité à très court terme ;

Considérant la réduction de l'offre de soins qui en résultera ;

Considérant qu'il convient donc de prendre en compte l'évolution de la démographie médicale pour la définition des quartiers d'intervention prioritaire dans lesquels l'offre de soins - en secteur 1 - doit être renforcée ;

Sur proposition de Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique STOPPA-LYONNET et des élus du groupe 100 % Paris, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris sollicite l'actualisation des données permettant de mettre à jour, avec l'ARS, la cartographie des quartiers d'intervention prioritaire, qui conditionne l'aide Paris Med' pour l'installation de professionnels de santé en secteur 1.